

sur la transformation en don du solde des prêts consentis à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève pour l'acquisition ou la construction du Geneva Executive Center (GEC, Maison internationale de l'environnement), de l'Immeuble administratif de Montbrillant (IAM), de l'immeuble du Centre du commerce international (CCI) et de l'Immeuble administratif de Varembe (IAV)

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 167 de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 17 novembre 1999¹,
arrête:

Art. 1

Le solde des prêts consentis à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour l'acquisition ou la construction du Geneva Executive Center, de l'Immeuble administratif de Montbrillant, de l'immeuble du Centre du commerce international et de l'Immeuble administratif de Varembe, dont le montant au 31 décembre 2000 s'élève à 289 171 227 francs, est transformé en don.

Art. 2

¹ Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

² Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

¹ FF 2000 409

Arrêté fédéral sur la transformation en don du solde des prêts consentis à la Fondation des Immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève pour l'acquisition ou la construction du Geneva Executive Center (GEC, Maison internationale ...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.02.2000
Date	
Data	
Seite	432-432
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 236

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.